



## MAISONS DE L'ETAT

### LA FIN PROGRAMMEE DU RESEAU DE LA DGFIP ?

Après la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en 2007, la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) a été mise en œuvre en 2010.

Cette réforme a eu pour effet de positionner le référentiel de l'action de l'État au niveau local, en le faisant passer du département à la région. Cette réorganisation a eu également comme objectif de remettre en cause le fonctionnement des services déconcentrés, encore en lien direct avec l'administration centrale de leur ministère.

L'échelon régional s'est vu attribuer le pilotage de l'action administrative d'État, tandis que l'échelon départemental s'occupe de sa mise en œuvre.

### MAISONS DE L'ETAT

En juillet 2013, le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) a annoncé la création des maisons de l'ÉTAT.

Lors du Conseil des ministres du 2 juillet 2014, le gouvernement a lancé une nouvelle étape de la réforme de l'État, complémentaire de la réforme territoriale, à mener d'ici 2017.

Le 15 octobre dernier, Manuel Valls s'est adressé aux préfets de région et de départements dans une circulaire pour leur demander de mettre en place des maisons de l'État.

*« La maison de l'État consiste à regrouper avec souplesse au niveau infra-départemental des services de proximité de l'État ou éventuellement d'opérateurs nationaux sur un site unique, dans les territoires présentant des enjeux particuliers de maintien de la présence de l'État.*

*Ce regroupement contribue à l'effort de rationalisation des implantations immobilières de l'État. Il peut donner lieu à plusieurs configurations (regroupement physique de services ou organisation de permanences... »*

Dans cette circulaire sont déjà élaborés :

- ♦ Les principes de conception, (territoire pertinent, lieu, périmètre des services),
- ♦ Les modalités de création (arrêté préfectoral, conformité avec le schéma départemental de mutualisation, moyens immobiliers...),
- ♦ Les conventions locales pour cinq ans avec les services concernés (dont la DDFIP) et l'organisation interne (répartition des superficies et des frais de fonctionnement, horaires d'ouverture au public

Il est demandé aux préfets d'associer aux décisions les chefs de service concernés et l'appui des responsables chargés de la politique immobilière de l'État (RPIE) sera requis pour s'assurer de :

- ♦ La cohérence du schéma fonctionnel et immobilier au regard de la stratégie immobilière de l'État ;
- ♦ L'évolution des effectifs des services ayant vocation à intégrer la Maison de l'État...
- ♦ Le coût complet du projet...

## MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Dans le même document, Matignon a précisé qu'il fallait distinguer des Maisons de l'Etat des Maisons de services au public (MSAP), qui sont différentes de par leur nature juridique, leurs objectifs, leur échelle d'implantation privilégiée et leurs moyens.

Les missions des maisons de l'Etat sont assurées par les agents des services qui y sont rassemblés et permettent une meilleure visibilité de la présence de l'Etat dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains, présentant des enjeux particuliers, via une mutualisation des locaux et de certaines fonctions support...

Les MSAP ont un fondement législatif, un objectif tourné vers l'utilisateur et le grand public et des moyens de fonctionnement humains mutualisés et encadrés (échelon infra arrondissement). Elles reposent sur un principe de mutualisation des services (Etat, collectivités territoriales ou leurs groupements, organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, service privés). Elles sont portées par des collectivités locales en partenariat avec des opérateurs, selon une logique de service rendu.

Il faut ajouter à cela une autre circulaire du 1er octobre 2014 du Ministère de la décentralisation et de la fonction publique qui liste les priorités interministérielles de formation. En formation continue elle en prévoit quatre, dont celle d'une part d'accompagner les managers dans la mise en œuvre des réformes et des projets de modernisation de l'Etat et d'autre part d'améliorer la relation entre les agents et les usagers.

## MAISONS DE L'ETAT + MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC = FIN DU RESEAU

A vrai dire, la CGT FINANCES PUBLIQUES ne voit pas bien la différence entre les deux concepts. Ce n'est qu'une étape de plus, mais elle est significative parce qu'elle va toucher à l'identité de la DGFIP en tant qu'administration régaliennne et à réseau déconcentré.

Comme par hasard, notre démarche stratégique prévoyait également un plan triennal 2015/2017 pour réformer nos services. En ce sens, la DGFIP est un excellent élève.

**Rappelez-vous, notre fusion se voulait emblématique de la réforme de l'Etat, Bercy devait montrer l'exemple... on continue, on accélère et maintenant nos managers seront formés pour ça !**

Cette nouvelle étape met en cohérence toutes les destructions par manque de moyens de nos services : on savait que l'objectif de la fusion n'était pas l'amélioration du service à l'utilisateur contrairement à l'argument de vente du Ministre de l'époque.

Il s'agissait bien comme l'a toujours dit la CGT de procéder à des restrictions de moyens budgétaires et humains pour respecter l'orthodoxie financière européenne

Si certains agents ont pu adhérer aux idées de la fusion, qui laissaient croire que la notion de service public prospérerait en offrant une administration rénovée, ils se sont laissés abusés par les sirènes de la modernisation de l'Etat.

Il suffit de mettre bout à bout toutes les attaques que subit notre réseau en paroles et en actes, par les discours politiques ou les instituts de pensée néolibérale en tout genre, ainsi que les restructurations et réorganisations déjà effectués ou annoncés.

L'utilisateur du service public interfère encore dans ces réflexions uniquement, parce qu'ils n'ont pas encore trouvé le moyen de le dématérialiser complètement !

Loin d'être considéré comme le pilier autour duquel le service public devrait être pensé, le citoyen usager contrarie la volonté politique de casser ce bien collectif.

Les politiques proposent des solutions éphémères de contournement pour rompre le lien de proximité.

Ils espèrent que le citoyen, lassé par la paupérisation des moyens de l'Etat, finira par se passer du service public à la française, pourtant fondé sur l'intérêt général et facteur de cohésion sociale.

Voilà pourquoi les Maisons de l'Etat qui arrivent dans le paysage administratif se revendiquent seulement d'enjeux particuliers de maintien de la présence de l'Etat et les MSAP ont la possibilité de recourir au privé ! Nous sommes très loin des principes du Droit administratif de continuité, mutabilité, égalité et neutralité qui s'imposent à tout service public.

## CONSEQUENCES A LA DGFIP

Outre les conséquences en terme de maillage territorial vis à vis des usagers du service public, cette nouvelle organisation va encore dégrader les conditions de vie au travail des agents ainsi que leurs repères professionnels (métiers, reconnaissance, expertise...) et personnels (lieux de vie, perspectives...).

Au-delà des envolées opportunistes de la Fondation IFRAP qui voit la DGFIP fonctionner avec seulement 100 SIE, 100 SIP et 15 Services de Publicité Foncière à un horizon de cinq ans, il y a ; en interne, des projets apparemment moins radicaux, mais assez ambitieux pour répondre aux injonctions budgétaires.

Ils préfigurent les futurs regroupements au niveau régional ou départemental et participent de la redéfinition des besoins estimés des usagers du service public de la DGFIP.

A titre d'illustration, on pourra citer quelques exemples :

- La réorganisation des SIE (mode intégré, déconcentré multi SIE, déconcentré mono SIE) et leur nombre qui pourrait descendre selon les hypothèses à 500 ou 320 en fonction de la taille des structures, voire moins à terme,
- Le rapprochement de l'enregistrement des Pôles enregistrement et des SPF et de la fiscalité immobilière,
- La suppression des 840 postes comptables de catégorie C4 et les menaces sur le réseau des services économiques à l'étranger,
- Les fusions et restructurations de postes comptables sans explications ni du local ni du bureau SPIB
- La création des centres de contact à distance
- La restriction des horaires d'ouverture au public de tous les services chargés de l'accueil
- L'abandon du contrôle fiscal dissuasif pour justifier la diminution du nombre de vérifications (pratiques massives des régularisations, relations de confiance, contrôle fiscal sur demande...),
- La suppression de brigades ou des fusions sauvages entre DDFIP et DIRCOFI
- La réorganisation de la recherche et son rattachement au niveau régional
- La fusion des deux DIRCOFI d'Ile de France,
- La départementalisation des procédures collectives
- Et la mise en place de PRS dédiés aux Dircofi
- Les appels à candidatures adressés à tous les inspecteurs de formation fiscale pour renforcer le Service de Traitement des déclarations Rectificatives ( service dédié aux fraudeurs repentis ) STDR en pillant les services et au mépris de toutes les règles de mutation
- Les attaques sur les garanties en matière de mutations ( RAN...)
- L'entrée en vigueur en novembre 2014 de la règle « le silence de l'administration vaut accord » au risque de mettre en cause la responsabilité des agents, faute de moyens...

Le tri dans les missions de l'Etat est annoncé pour 2015. Le gouvernement fixera pour chaque ministère, une feuille de route relative à sa mise en œuvre pour les trois prochaines années.